



**Présents** : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Frédéric Texier, Isabelle Douinot, Marcel Maudet, Marie-Annette Lorret, Jean Colombel, Monique Gâtel, Roger Leclerc, Sylvie Genaitay, Alexandra Robin, Valérie Guinard, Laurent Hardy, Caroline Graffe, Fabrice Bizette, Marcel Piel, Mickaël Le Bouquin.

**Etaient représentés** : Laëtitia Delahaye par Isabelle Douinot, Mickaël Genieul par Hervé de la Forest.

**Secrétaire de séance** : Yves Lesvier.

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 25 octobre 2018

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2018, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2. Sécurité axe principal : demande de subvention au titre de la DETR

Suite à la modification du projet d'aménagement de l'axe principal, l'estimation de l'opération est de 141 951,92 € HT.

DEPENSES	MONTANT HT
Travaux	111 447,00 €
SDE 35 – Eclairage passages piétons	9 509,92 €
Maîtrise d'œuvre	20 995,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>141 951,92 €</b>

Le plan de financement proposé pour cette opération :

ORGANISME	MONTANT
Etat - DETR	42 585,58 €
Recettes des amendes de police	15 000,00 €
Autofinancement	84 366,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>141 951,92 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide  
D'ADOPTER l'opération d'aménagement de sécurité de l'axe principal,  
D'ARRETER les modalités de financement ci-dessus,  
DE SOLLICITER une subvention dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) au taux de 30 %. au titre des travaux d'aménagement de sécurité en centre bourg et aux entrées de bourg,  
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

### 3. Lotissement le Placis Plisson : encadrement pour les coffrets techniques

Deux devis ont été reçus pour la création d'encadrements en bois pour les coffrets techniques :

Entreprise	Encadrements	Fourniture et pose des boîtes aux lettres	Total
NATURE ET PAYSAGE	24 500,00 €	1 500,00 €	26 000,00 €
JOURDANIERE NATURE	29 250,00 €	1 800,00 €	31 050,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la Société Nature et Paysage pour la création des encadrements en bois sans les boîtes aux lettres, pour la somme de 24 500 € HT.

### 4. Aménagement des abords de la mairie et accessibilité : avenant n° 1 au lot 1

Le sujet est reporté.

## 5. Cimetière : aménagement de toilettes

Suite aux travaux d'aménagement et d'accessibilité du cimetière, il reste l'installation de toilettes publiques à réaliser. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer une consultation pour ces travaux. D'autre part, une demande d'emplacement d'une cavurne a été faite en octobre et n'a pas pu être satisfaite. Le conseil municipal est favorable à la réalisation de cavurnes, et décide de lancer une consultation pour ce projet.

## 6. Tarifs communaux de 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs pour l'année 2019, comme suit :

<b>CIMETIERE</b>	Concession en bordure d'allée 30 ans	65 € le m <sup>2</sup>	
	Concession à l'intérieur d'un carré 30 ans	60 € le m <sup>2</sup>	
	Columbarium concession de 15 ans	350 €	
	Columbarium concession de 30 ans	600 €	
	Jardin du souvenir	50 €	
<b>LOCATION SALLE DE SPORTS</b>	Pour les habitants d'Irodouër	6,50 € l'heure	
	Pour les personnes extérieures	11 € l'heure	
	Pour les clubs extérieurs	25 € l'heure	
<b>DIVERS</b>	Location de barrières	1 € l'unité	
<b>DROIT DE PLACE</b>	Taxis	100 €	
	Commerçant occasionnel	10 €	
	Commerçant semestriel	120 €	
	Commerçant annuel	200 €	
<b>PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	Construction hors lotissement	3 000 €	
	Construction en lotissement, ZA, appartements, par logement pour 1 seul permis de construire	2 000 €	
	Raccordement suite à extension du réseau	1 500 €	
<b>PHOTOCOPIE</b>		<b>Particulier</b>	<b>Association</b>
	noir et blanc A4	0,20 €	Gratuit
	noir et blanc A3	0,30 €	Gratuit
	couleur A4	0,70 €	0,20 €
	couleur A3	1,00 €	0,30 €

## 7. Tarifs de location de la salle multifonctions pour 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de la salle multifonctions pour l'année 2020, comme suit :

	Grande salle	Petite Salle	Les 2 salles	habitants d'Irodouër	associations d'Irodouër
Vin d'honneur / Réunion sans repas	110	50	135	Réduction de 20%	Réduction de 40%
Journée et soirée	410	200	510		
Journée (12h-19h)	270	140	340		
Soirée (à partir de 19h)	270	140	340		
Cuisine froid	80	80	80		
Cuisine complète	160	140	160		
Vaisselle (par 50 couverts)	25	25	25		
2 jours consécutifs	615	300	765		
Cuisine complète sur 2 jours	240	210	240		
Cuisine froid sur 2 jours	120	120	120		
Sonorisation	50	-	-		
Nettoyage	400	140	470		
Nettoyage cuisine	275	275	275		
Vaisselle : 3,50 € par article cassé ou perdu					
Chèque de caution : 900 €					
Consommation électrique : 0,20€ le KW					

Il est rappelé que pour les associations, une gratuité est accordée par an et une deuxième gratuité est accordée si la manifestation a lieu d'octobre à mars.

Le conseil municipal décide de solliciter un acompte correspondant à 50 % de la location, remis lors de la réservation.

Le conseil municipal réfléchit à une solution pour l'entretien de la salle et notamment de la cuisine et demande que des entreprises spécialisées dans ce domaine soient consultées.

---

## 8. Indemnité pour le gardiennage de l'église

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2018 l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 450 € et décide de verser cette indemnité à Monsieur TEXIER Jean.

---

## 9. Redevance assainissement : tarifs 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2019, comme suit :

- la prime fixe-abonnement à 18 €,
  - la part proportionnelle à 2,20 € le m<sup>3</sup> consommé,
  - forfait de facturation de 20 m<sup>3</sup> d'eau consommé par habitation disposant d'une installation de récupération des eaux pluviales,
  - forfait pour les personnes disposant d'un puits : 30 m<sup>3</sup>.
- 

## 10. Personnel communal : Instauration du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), pour les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel et également appliqué aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ayant un contrat de plus de 6 mois. Ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent,
- et d'une part facultative, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent,

### DETERMINATION DES MONTANTS MAXIMA DE L'IFSE

#### Filière administrative – Catégorie A

Cadre d'emplois des attachés et secrétaires de mairie (A)		
Groupes de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Borne supérieure
Groupe 1	Direction générale, secrétaire de mairie	9 000 €

#### Filière administrative et filière animation – Catégorie B

Cadre d'emplois des rédacteurs et animateurs		
Groupes de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Borne supérieure
Groupe 1	Responsable de pôle	8 000 €
Groupe 2	Responsable de service	7 000 €

#### Filières administratives, technique, médico-sociale (ATSEM), culturelle, animation – Catégorie C

catégorie C		
Groupes de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Borne supérieure
Groupe 1	Responsable de pôle ou coordinateur	7 000 €
Groupe 2	Responsable de service Agent avec qualifications, sujétions particulières	4 500 €
Groupe 3	Agent d'exécution	3 500 €

## DETERMINATION DES MONTANTS MAXIMA DU CIA PAR GROUPES DE FONCTIONS

### Filière administrative – catégorie A

Cadre d'emplois des attachés et secrétaires de mairie (A)		
Groupes de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Borne supérieure
Groupe 1	Direction générale, Secrétaire de mairie	1 250 €

### Filières administrative et animation – catégorie B

Cadre d'emplois des rédacteurs et animateurs		
Groupes de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Borne supérieure
Groupe 1	Responsable de pôle	1 200 €
Groupe 2	Responsable de service	1 000 €

### Filières administratives, technique, médico-sociale (ATSEM), culturelle, animation – Catégorie C

Catégorie (C)		
Groupes de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Borne supérieure
Groupe 1	Responsable de pôle ou coordinateur	1 000 €
Groupe 2	Responsable de service Agent avec qualifications, sujétions particulières	800 €
Groupe 3	Agent d'exécution	650 €

### 11. Syndicat Départemental d'Énergie 35 : Retrait du groupement de commandes de fourniture d'électricité et adhésion au groupement de commandes d'énergie

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35 a décidé de dissoudre le groupement de commande pour l'achat d'électricité et de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'AUTORISER le retrait de la commune d'Irodouër du groupement de commandes de fourniture d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués,

D'AUTORISER l'adhésion de la commune d'Irodouër au groupement de commandes de fourniture d'énergie,

D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de groupement,

D'AUTORISER le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

### 12. Syndicat Départemental d'Énergie 35 : rapport d'activités de 2017

Le conseil municipal prend acte de la présentation d'activités du SDE 35 de l'année 2017.

### 13. Effacement de dettes

Suite à plusieurs jugements du Tribunal d'Instance de Rennes prononçant l'effacement de dettes, le conseil municipal admet en créances éteintes les dettes :

- d'une famille pour la somme 781,60 € pour des repas à la cantine et de la garderie impayés, à l'unanimité,

- d'une personne pour la somme 685 € pour une location de salle de 2016 impayée, par 18 voix pour et 1 contre (M. Laurent Hardy),

- d'une famille pour la somme 199,30 € pour des repas à la cantine et de la garderie impayés, à l'unanimité.

## 14. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Renonciation au droit de préemption urbain

- Pour la propriété bâtie située 2 rue de la Vallée, cadastrée B 1076 d'une superficie de 523 m<sup>2</sup> et appartenant à M. LORAND Benoît.
- Pour la propriété bâtie située 21 rue de Molène, cadastrée D 939 d'une superficie de 623 m<sup>2</sup> et appartenant à M. DROUYER Romuald et Mme ETIENNE Sarah.
- Pour la propriété bâtie située au 31 rue de Dinan, cadastrée B 1033 d'une superficie de 937 m<sup>2</sup> et appartenant à M. et Mme LE BIHAN Franck.
- Pour la propriété bâtie située au 31 La Lande Caresmel, cadastrée D 133, 134, 135, 434, 436, 520 d'une superficie de 5 508 m<sup>2</sup>, et appartenant aux consorts FREMOND.

### Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :

Entreprise	objet	montant
Sport Nature	Réparation de la traceuse du terrain de foot	266,52 € TTC
Garage de l'Hôtel Neuf	Entretien du camion	481,46 € TTC
Garage de l'Hôtel Neuf	Remplacement démarreur du camion	386,54 € TTC
L'Hémisphère de l'Ouest	Spectacle arbre de Noël	900,00 € TTC
Bubble Show And Event	Spectacle arbre de Noël	800,00 € TTC
Leblanc illuminations	Illuminations de Noël (route de la mairie)	2 677,02 € HT
BD Agri	Réparation tracteur (module hydrostatique)	9 271,92 € TTC
BD Agri	Réparation tracteur	1 006,94 € TTC
Système 2G	Eclairage extérieur parking garderie	464,00 € TTC
Manutan Collectivités	Vestiaires et cintres pour la salle multifonctions	623,95 € TTC
Aer'Eauclean	Entretien matériel cuisine de la salle multifonctions	1 104,00 € TTC
Garage de l'Hôtel Neuf	Remplacement calculateur moteur du camion	2 209,19 € TTC

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

## 15. Divers

**Abribus** : Un arrêt de bus a été accordé au lieu-dit « L'Aubriais » en Landujan pour des enfants des communes de La Chapelle du Lou du Lac, de Landujan et d'Irodouër. Les parents demandent l'installation d'un abribus à cet endroit. Le conseil est favorable pour participer à cet abribus.

**Ecoles** : l'union départementale des sapeurs-pompiers propose aux écoles une formation « Apprendre à porter secours à l'école ». Formation d'1h30 par groupe de 10 à 15 élèves. Le coût est de 150 € TTC pour une demi-journée. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer financièrement à ce projet, à raison de 4 € par élève.

**Prochaine réunion** : le jeudi 24 janvier 2019.